

POUR INFOS

« CINE VADROUILLE » ne projettera pas cet été

« 05 VOYAGEURS » vous propose du transport à la demande 04 92 502 505

« APPEL AUX BENEVOLES »

Nous recherchons des personnes pour :

* Nous aider lors des grandes manifestations de l'été

* Pour couvrir les livres de la bibliothèque

Venez vous faire connaître auprès de nos hôtessees à l'Office De Tourisme ou au 04 92 50 43 77

MERCI.

« LES CRAYONS C'EST PAS DU BOIS ET DE LA MINE, C'EST DE LA PENSÉE PAR LES PHALANGES. »

de Henri de Toulouse-Lautrec

St Léger
Les Mélièzes

GAZETTE N°9
Mars 2012– Juillet 2012



Au Sommaire:

Le mot du Maire p 3,
Révision de POS p 4-5,
Le programme AGIR p 6-13
La commune p 13-17
Champsaur 3 gliss p 18-19,
L'école de ski p 20
Le ski club p 21
L'agence de l'eau p 22-23
Crèche, patinoire, l'2comusée p 24-25
Les nouveaux habitants, état civil p26-30
Les animations de cet été p31-35
Et d'autres informations!!!

L'Ecomusée

Tarifs

Adultes: 3.00€
Enfants de 6 à 16 ans:1.50€
Carte inter-sites et carte Yes acceptées-
Contact : 04.92.21.47.78
Visite de l'Ecomusée
Du lundi au samedi 14h 30/18h00
Fermé les jours fériés
Hors vacances scolaires
Tous les Lundis 14h- 17h
Durée des visites 45 minutes
Réservation de groupe, contacter au musée

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi :
8h30-11h30 /13h30-16h30
Mercredi, vendredi : 8h30-11h30
Contact : 04.92.50.40.74
Mail : mairie.stleger05@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture de l'Office du Tourisme :
Eté : Du lundi au samedi :
9h00-12h00/14h30-18h30
Dimanche : 9h00-12h00
Printemps / Automne :
Lundi : 14h00-17h00
Du mardi au samedi: 9h-12h/14h00-17h00
Contact : 04.92.50.43.77
Mail : info@st-leger05.fr
Site Internet : www.st-leger05.fr
Horaires de la patinoire :
Eté : Mercredi et samedi : 15h à 18h30
Tarifs : 4 € par enfant (5 à 12 ans), 5 € par adulte

Numéros utiles - santé :

Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Samu : 15

Médecins à Pont du Fossé :

Dr Claude: 04.92.55.93.04
Dr Escalon: 04.92.55.92.45

Médecins à Ancelle :

Dr Bouix /Dr Lagrange:
04 92 50 80 56

Pharmacie:

Pont du Fossé : 04.92.55.92.30
Ancelle : 04.92.50.83.20

En cas de fortes chaleurs

Les symptômes qui doivent alerter

Si lors de fortes chaleurs vous ressentez un des symptômes suivants :

- > grande faiblesse
- > grande fatigue
- > étourdissements, vertiges, troubles de la conscience
- > nausées, vomissements
- > crampes musculaires
- > température corporelle élevée
- > soif et maux de tête

Si vous êtes en présence d'une personne qui

- > tient des propos incohérents
- > perd l'équilibre
- > perd connaissance
- > et/ou présente des convulsions

ATTENTION !

**Il peut s'agir d'un début de coup de chaleur
C'est une urgence médicale
Appelez le 15**

Il faut agir rapidement et efficacement en attendant l'arrivée des secours :

- > **Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et lui enlever ses vêtements**
- > **Asperger la personne d'eau fraîche et l'éventer**

Dans tous les cas

S'il fait très chaud et que vous vous posez des questions sur votre santé ou celle d'une personne de votre entourage, consulter votre médecin traitant ou votre pharmacien.

LA CANICULE

PRESERVEZ VOTRE SANTE
ET
AIDEZ LES PERSONNES
FRAGILES

COMMENT AFFRONTER LA CANICULE ?

❑ Protégez-vous de la chaleur

- Évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes et plus encore les activités physiques, sportives, le jardinage, le bricolage..., et restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches

- Si vous devez sortir, préférez le matin tôt ou le soir tard, restez à l'ombre dans la mesure du possible, ne vous installez pas en plein soleil, portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire, emportez avec vous une bouteille d'eau

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil

- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit

Provoquez des courants d'air dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure

❑ Rafrâchissez-vous

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches

En l'absence de rafraîchissement dans votre habitation, passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais (grands magasins, cinémas, lieux publics) à proximité de votre domicile

- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher, et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette

Vous pouvez également humidifier vos vêtements

❑ Buvez et continuez à manger

- Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif (eau, jus de fruit ...) au moins 1 litre et demi à deux litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale (en cas de fortes chaleurs, il faut boire suffisamment pour maintenir une élimination urinaire normale)

- Ne consommez pas d'alcool qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation

- Évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides sont diurétiques

- Mangez comme d'habitude en fractionnant si besoins les repas, attention aux fruits et légumes en cas de diarrhée

❑ Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien

- Surtout si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

❑ N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

- Demandez de l'aide à un parent, un voisin, si la chaleur vous met mal à l'aise

- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire



Le Mot du Maire

Saint Léger les Mélieux



Martinez Gerald

Mes chers concitoyens,

Nous arrivons à la moitié de l'année 2012 et notre engagement pour la commune reste toujours inchangé. J'en veux pour preuve tous les chantiers et les projets lancés qu'ils soient futurs ou qu'ils se finalisent. Vous allez pouvoir dans les pages de cette gazette vous faire une idée de ces réalisations.

Cette année 2012 a commencé par une saison hivernale en demi-teinte, avec une météo capricieuse. Malgré tout elle fera partie des bonnes saisons.

Notre commune a engagé diverses études et réflexions afin d'aménager le cœur de village, la réfection du pluvial, le réseau d'assainissement, les routes communales, le réseau d'eau potable, l'aménagement du parking devant les commerces, les piétonniers et de finaliser le lotissement et l'éclairage public...

Afin de tenir nos engagements de 2008 il nous faudra encore travailler car aux projets initiaux se sont rajoutées toutes les opérations qui ont contribué à améliorer les services rendus à notre population et à remettre à niveau le fonctionnement communal. Reprise de la gestion de l'eau potable, gestion des comptes communaux au plus près de la réalité, remise à plat des routes et des chemins communaux avec l'aide des services de l'Etat afin de connaître exactement quel kilométrage nous avons à notre charge, suppression totale des rejets d'eaux claires dans l'assainissement, remise en conformité de l'office du tourisme et de la bibliothèque, sécurisation des entrées du village et du Forest sur les routes départementales et communales, extraction du transformateur EDF de la caisse des dépôts avec une implantation sur le domaine public conjointement avec ERDF, récupération d'une partie des voiries privées qui étaient jusque-là entretenues par les agents communaux afin de les inclure dans le schéma des voiries communales... Vous pouvez aussi suivre les délibérations et l'avis de la commune sur le site internet.

Je vous souhaite à toute et à tous une bonne lecture qui je l'espère sera très instructive, de bonnes vacances d'été pour les chanceux ainsi qu'une bonne saison estivale à tous nos commerçants et centres de vacances.

RÉVISION DE POS :

les études du PLU sont lancées !

Avant 2000, les documents d'urbanisme communaux s'appelaient des POS : Plan d'Occupation des Sols.

La loi Solidarité et renouvellement urbain (S.R.U.) du 13 décembre 2000 a prévu que leur succéderaient à l'avenir des PLU: Plan local d'urbanisme.

On délivrait jusqu'alors les permis de construire, les autorisations de lotir, et autres autorisations d'urbanisme au constat de la conformité des projets des uns et des autres avec les règles du POS.

On le fera désormais avec les règles du PLU au moyen d'autorisations souvent renommées: "permis d'aménager" par exemple à la place de "autorisation de lotir", autorisations exigibles dans des conditions parfois identiques, parfois un peu différentes.

Certains prétendent pour cela qu'on a "fait du neuf avec du vieux". C'est en partie vrai.

A Saint Léger, le POS, dont la dernière révision a été approuvée en mai 1992, appelait pour sa part du neuf pour permettre notamment :

- l'inflexion de la croissance démographique au bénéfice des 15-45 ans,
- le confortement pour cela, au plan qualitatif et quantitatif, de l'offre en résidences principales pour les jeunes actifs,
- le confortement de l'attractivité de la station, et plus généralement de la commune,
- le maintien à l'agriculture des terres agricoles exploitées, sauf utilité urbaine concurrente,
- l'autorisation de convertir les bâtiments existants en déshérence: agricoles, patrimoniaux ou autres.

Le conseil municipal s'est soucié de cette situation dès 2010 en engageant une démarche méthodique pour savoir à quoi le destinait une révision de son document d'urbanisme, pour savoir également quelles devaient être les qualités du professionnel de l'urbanisme à qui confier les études de son futur PLU.

Il vient de choisir le bureau d'étude REPLIQUE Etudes et Conseil pour réaliser ces études et pour l'assister dans le bon déroulement de la procédure.

Basé à Meylan près de Grenoble, REPLIQUE est un bureau d'études et de conseil, spécialisé dans l'urbanisme, l'aménagement, le patrimoine naturel et bâti, et le droit de chacun de ces domaines.

Mardi 14 août

20h30 Projection de la Maison du Berger + débat salle des loisirs, entrée gratuite

Du 14 au 17 août: Festival l'Echo des Mots à Pont du Fossé

Mercredi 15 août à St Léger

14h30-17h30 Balade Contée avec Philippe Sizaire. Tout public, tarif à définir Inscriptions obligatoire

Vendredi 17 août

18h00-19h00 Spectacle de guignols traditionnels de Lyon. Salle des loisirs, 5 €

20h00 balai Ballon à la patinoire ouvert à tous à partir de 6ans. Inscription à l'Office de Tourisme

Dimanche 19 août

18h00-19h00 : Cirque Gontelle Parking route d'Ancelle. 10€/ enfant et 12€/adulte

Lundi 20 août

9h30-12h00 Balade contée naturaliste pour la famille, avec un éducateur à l'environnement

RDV à l'Ecomusée, sur inscription 3€/ adulte ; 2€ de 6 à 14 ans

14h-16h : atelier argile - Chaîne aliment'erre - Inscriptions Ecomusée, 3 € à partir de 5 ans

18h00-19h00 Cirque Gontelle Parking route d'Ancelle. 10€/ enfant et 12€/adulte

Jeudi 23 août

Les jeudis au pays en collaboration avec La Maison du Tourisme du Champsaur-Valgaudemar. Sortie nature avec un accompagnateur en montagne le matin, repas avec produits du terroir, visite guidée de l'écomusée Le Refuge des Animaux et participation à l'atelier sur la biodiversité avec GSA 05.

10h-12h Atelier sur la biodiversité avec la participation du GSA(7ans minimum, tous public) à l'Ecomusée, sur inscription 3€ à l'Ecomusée

Vendredi 24 août

20h00 Concours de boules en doublettes Place des commerces. 1€/ pers

Inscription auprès de l'Office de Tourisme

Mercredi 29 août

10h-12h Atelier créa-puzzle (7 ans minimum) à l'Ecomusée, sur inscription 4€ à l'Ecomusée

EN AOUT

Mercredi 1 aout au 3 aout

EXPOSITION D'ÉTÉ de l'Atelier de peinture, à la salle des loisirs. Horaire 10h-12h et 15h-18h entrée gratuite

Jeudi 2 août

10h00 à 12h00 atelier arts plastiques (6 an minimum) les papillons sur inscription 3€ à l'écomusée
18h-19h Contes : Rêves de Chamois proposé par Murmure des cailloux (4 à 10 ans) salles des loisirs. gratuit

Vendredi 3 août

20h soirée patinoire ouvert à tous a partir de 6 ans à la patinoire, inscription à l'Office de Tourisme

Dimanche 5 Août

18h-19h Contes Rêves de Chamois proposé par Murmure des cailloux (4 à 10 ans) salles des loisirs. Gratuit

Mardi 7 août

21h Concert de Marina, reprise de chansons françaises, Eglise de Saint Léger. Gratuit

Mercredi 8 août

10h-12h00 Atelier peinture abstraite en Camaïeu (6 ans minimum) A l'Ecomusée Sur
inscription 3€

Vide grenier toute la journée place du village, inscription à l'Office de tourisme

Jeudi 9 août

18h00- « Cirque aux Etoiles», Parking route d'Ancelle. 8€/ enfant et 10€/ adulte

Vendredi 10 août

9h30-12h Atelier scientifique (7 ans minimum, familial) avec l'association GSA

A l'Ecomusée Sur inscription 3€

20h30 Projection « les grandes transhumances » Documentaire de Charly Baile et René Mannent
Gratuit, salle des Loisirs

Lundi 13 août

10h00 à 12h00 atelier arts plastiques (6 ans minimum) les scarabées dorés, sur inscription 3€ à l'écomusée

14h-18h30 Présence de Ludambule, une centaine de jeux en bois pour petits et grands. Gratuit

C'est sur le fondement de ce diagnostic que le soin va revenir à la commune d'élaborer son P.A.D.D: Projet d'aménagement et de développement durables, puis à la suite les zonages et règlement formant ensemble le PLU.

Il possède à son actif un grand nombre d'élaborations, révisions et modifications de POS et PLU réalisées sur des communes d'étendues territoriales et d'enjeux très variables dont une grande part en stations touristiques de montagne.

Une première réunion d'installation de la mission a été tenue le 14 février 2012 à la suite de laquelle le conseil municipal a décidé:

- de charger du suivi des études la Commission Municipale Urbanisme et Patrimoine augmentée de M. Jean-François MICHEL, agriculteur, adjoint au maire,
- d'organiser la concertation avec habitants, associations, profession agricole et autres personnes intéressées au moyen de:
 - trois réunions publiques,
 - une exposition par panneau à l'occasion de chacune des 3 réunions publiques,
 - la tenue en mairie d'un registre pour collecter leurs observations et suggestions,
 - une information dans le bulletin municipal sur l'état d'avancement des études et de la procédure.

Une seconde séance de travail vient de se dérouler le 29 juin où REPLIQUE a pu présenter les premiers éléments du diagnostic territorial de la commune.

Ce diagnostic qui vous sera présenté en réunion publique au retour des congés d'été a vocation à être enrichi de vos observations et suggestions au moyen du registre qui sera tenu à disposition en mairie à compter de cette réunion jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

C'est sur le fondement de ce diagnostic que le soin va revenir à la commune d'élaborer son P.A.D.D: Projet d'aménagement et de développement durables, puis à la suite les zonages et règlement formant ensemble le PLU.

PA.D.D. et projets de zonage et de règlement vous seront également présentés en réunion publique une fois qu'ils auront été proposés par REPLIQUE avant d'en arrêter la configuration finale.

Voilà naturellement du travail en perspective pour REPLIQUE E+C, pour la commission de suivi des études et le conseil municipal!

Voilà aussi du travail pour vous tous, et autant que vous le souhaitez, à leur coté. Alors ... à bientôt en réunion publique!

LE PROGRAMME AGIR

QU'EST CE QUE LE PROGRAMME AGIR POUR L'ÉNERGIE?

Pour faire face aux enjeux énergétiques, la Région Provence Alpes Côte d'Azur a lancé, en décembre 2006, le "**Programme A.G.I.R. - Action Globale Innovante pour la Région**": Une démarche et un financement destinés à accompagner les acteurs publics, les associations et les entreprises engagés dans un processus de "développement durable".

RAPPEL:

SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES s'engage pour la maîtrise de l'Énergie et le développement des Énergies renouvelables

Septembre 2009 - Septembre 2010
Commune en marche

Mai 2011 - Juillet 2012
Commune Lauréate Année 1



QUE S'EST-IL PASSÉ DEPUIS DÉCEMBRE 2011?

Le **dossier de candidature** pour le passage de l'année Lauréate 1 à l'année Lauréate 2 a été déposé à la Région le 22 février 2012. Il permet de concourir pour l'obtention du prix Collectivité Lauréate Année 2.

Un bureau d'étude réalise, actuellement, l'évaluation des candidatures des collectivités et les résultats seront annoncés dans le courant de l'été 2012.

Comme nous vous l'avons expliqué dans les Gazettes précédentes, il est important de développer des actions qui s'intègrent au programme AGIR.

Le 10 janvier 2012 la Commission d'appel d'offres a sélectionné le bureau d'étude ARTELIA, basé à Lyon, pour la réalisation de **l'étude de faisabilité d'une petite centrale hydroélectrique** sur le réseau d'adduction en eau potable de la commune de Saint Léger les Mélèzes. L'étude se déroulera sur une période de 16 semaines à partir de la réunion de lancement qui a eu lieu le 13 avril 2012.

Celle-ci a permis:

- de présenter les différents acteurs qui interviendront sur cette étude
- de récupérer les différents documents nécessaires à l'étude
- de définir les objectifs de l'étude, afin de l'orienter en fonction des attentes de la mairie

Nous vous rappelons que le coût global de cette étude s'élève à 9 448,40 € et est subventionnée, sur le montant hors taxe, à hauteur de 70% par la Région soit 5 530,00 €.

Vendredi 20 Juillet

20H 00 Balai Ballon, à la patinoire ouvert à tous à partir de 6ans. Inscription à l'Office de Tourisme

Dimanche 22 Juillet

18h00 « **Cirque Cornero** ». Parking route d'Ancele. 6€/ enfant et 10€/adulte

Lundi 23 Juillet

20h30 **Projection « les grandes transhumances »**. Documentaire de Charly Baile et René Mannert
Gratuit. salle des Loisirs

Mercredi 25 Juillet

10h-12h **Atelier arts plastiques (6 ans minimum) Les robots**. A l'Ecomusée Sur inscription 3€

18h : Spectacle de guignols traditionnels de Lyon. Entrée 5 €

Judi 26 Juillet

9h30-12h **Atelier herbiers et encres végétales (7 ans minimum, familial) avec l'association GSA**
A l'Ecomusée Sur inscription 3€

Vendredi 27 Juillet

20h00 **Concours de boules en doublettes**. Place des commerces. 1€/ pers
Inscription auprès de l'Office de Tourisme

Samedi 28 juillet

17h à 19h : **Atelier d'initiation aux danses traditionnelles (Festival de Chaillol)**

21h00 **Festival de Chaillol** Concert Les Boutières Argentine suivi d'un bal à la salle des loisirs

Samedi 28 et dimanche 29 juillet :

Week-end cycliste

Passage d'une course cycliste. Apéro offert le dimanche à 11h30.

(Pédale gapençaise et Comité des Fêtes).

Dimanche 29 juillet

12h : **Repas champêtre**: Venez vous régaler d'une tranche de gigot et de pommes de terre cuit dans le four du village. Sur inscription. RDV : Jardin d'enfants. PRIX : Menu 16€/ Adulte et 10€/ Enfant. (Comité des Fêtes)

Dimanche 29 juillet

18h00 : **Spectacle de clowns Zig & Oto** : entrée en libre participation

Mardi 31 juillet

20h30 **Projection par la Maison du Berger + débat**, salle des loisirs, entrée gratuite

EN JUILLET

Du 5 juillet au 18 septembre

Exposition temporaire de Yoma à l'Ecomusée

Mardi 10 juillet

19h- Vernissage de l'exposition Yoma + concert Jazz à l'Ecomusée

Mercredi 11 Juillet

10h-12h Atelier arts plastiques(6 ans minimum) la boîte à trésor nature. A l'Ecomusée Sur inscription 3€

Vendredi 13 Juillet

20h00 Concours de boules carrées

Devant les commerces. Inscriptions auprès de l'Office de Tourisme (1€/pers)

Samedi 14 juillet

14h-18h30 Association Ludambule, une centaine de jeux en bois pour petits et grands. Devant les commerces. Gratuit

21h00 Concert avec « les 4 Fantaswing » place devant les commerces

22h30 Feu d'artifice : devant les commerces. Gratuit

Dimanche 15 Juillet

18h00- « Cirque aux Etoiles», Parking route d'Ancelle. 8€/ enfant et 10€/ adulte

Lundi 16 Juillet

9h30-12h00 Balade contée naturaliste pour la famille, avec un éducateur à l'environnement

RDV à l'Ecomusée, sur inscription 3€/ adulte , 2€ de 6 à 14 ans

18h00 : Spectacle de clowns Zig & Oto : entrée en libre participation

Mardi 17 Juillet

19h00 Concert des Teenagers : salle des loisirs, entrée gratuite

Mercredi 18 Juillet

9h-11h30 et 13h30-15h30 Atelier arts plastiques avec Yoma en deux parties (à partir de 7 ans).

L'autoportrait animal A l'Ecomusée Sur inscription 4€

Jeudi 19 Juillet

Vide grenier toute la journée devant les commerces inscription à l'Office de tourisme

Le festival du développement durable « **Fest'Hiver 2^{ème} Édition** » a été reconduit le 23 février 2012. Il a eu lieu durant toute la journée sur le parking devant les commerces. De nombreux stands de produits locaux étaient présents: l'épicerie paysanne, la ferme des Cabrioles, la miellerie Challet, la Carava'meuh, M. Gabriel AMAR, Anne-Sophie TISSOT, la Salaison des Écrins de St Euzèbe, les tourtons Pellegrin, le petit marché bio, le GAEC du Pré la Combe. Mais également plusieurs associations ont participé à cette journée: Échangeons le monde qui a diffusé plusieurs films à la salle des loisirs sur le commerce équitable, les accompagnateurs en montagne du Champsaur qui ont organisé une sortie raquette autour de St-Léger durant la matinée, le Parc des Écrins a prêté une exposition visible à l'Ecomusée de St-Léger-les-Mélèzes, « les Faiseurs de



rèves » accompagnés de leur lutin géant ont déambulé sur les pistes de ski pour sensibiliser les skieurs en distribuant des cendriers de poche, ils proposaient également un stand kit marionnettes (création de marionnettes écologiques à partir de matériaux recyclés pour petits et grands) et Mountain Riders tenait un stand complet de sensibilisation au Développement Durable et au respect de l'environnement.

Pour animer la journée la classe de 1^{ère} bac pro du lycée agricole les Éméyères était présente sur le front de neige. Des jeunes très motivés par le tri sélectif, faisant connaître avec divers jeux les ravages des différentes pollutions.

La journée s'est clôturée à 20h00 avec la diffusion d'un film « La Grande Traversée » à la salle des loisirs.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas renouveler la convention d'assistance technique que la commune avait souscrite auprès de VEOLIA en décembre 2006 pour une durée de 5 ans. Ce service nous était facturé 15 000 EUR TTC annuellement. En outre, nous relevions de fréquentes erreurs dans la prise en compte des données que nous leur transmettions (changements d'adresse des abonnés, nouveaux propriétaires etc...) Nos services étaient ainsi



« Le Conseil du mois »

Dans un souci d'exemplarité et afin de faire des économies d'énergie, la commune informera et sensibilisera chaque mois (dès juillet 2012) ses agents et ses élus municipaux aux éco-gestes.

Sous forme de « Conseil du mois », les agents et les élus recevront par mail ou par sms (pour le service technique) des informations sur les possibilités de réduire leur impact énergétique et de permettre à la commune de faire des économies.

De même, un **conseil éco-geste** sera publié dans chaque Gazette.

M. Rémy LAVAL, conseiller en énergie partagé au CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) de la Haute-Durance a présenté le 20 février 2012 au Conseil Municipal **le bilan des consommations** de la commune.

Constat: les bâtiments communaux sont très énergivores.

Petit éclaircissement sur la fonction de Conseiller en Énergie Partagé...

Maîtriser l'énergie est un enjeu majeur pour nos territoires. Face à des réglementations en perpétuelle évolution et de plus en plus strictes, à une augmentation croissante du coût de l'énergie et à une prise de conscience universelle des problématiques environnementales, l'État et les collectivités se sont engagées et agissent pour réduire les consommations énergétiques.

Un service à destination des petites collectivités

Le « Conseil en Énergie Partagé » est un service spécifique destiné aux petites et moyennes collectivités ; il consiste pour plusieurs d'entre elles à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

La mise en œuvre du « Conseil en Énergie Partagé » est simple et s'inscrit dans la durée

Une structure locale (dans le nord des Hautes Alpes, c'est l'association Environnement et Solidarité, labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement qui porte la mission) propose aux collectivités, via une adhésion, de partager les compétences d'un conseiller en énergie. C'est bien l'intégration de cette nouvelle ressource (et non le recours à un service de prestation) au sein des équipes communales permet d'agir afin de réduire consommations et dépenses en énergie. Cette manière de procéder permet aussi de partager les bonnes (et moins bonnes!) pratiques, toujours dans le principe de l'amélioration continue.

L'énergie touche toutes les compétences d'une collectivité

Le conseiller ne se substitue pas à un architecte ou un bureau d'études... ! En revanche, il dispose de connaissances généralistes en terme d'énergie pour orienter les choix des différents acteurs, internes et/ou externes.

LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ 2012

TOUS LES MARDIS

Cours de gym
Avec Sabine
17h00-18h15

RDV : Salle des loisirs

Tous les MERCREDIS

Dès 18h00
Au terrain de beach-volley

BEACH VOLLEY

Ou

BEACH SOCCER

Inscriptions à l'Office de Tourisme

Tous les après-midi

Du mardi au jeudi
Avec l'office du tourisme
Et Sabine

Une animation vous sera proposée en
extérieure ou en intérieure
Inscription à l'Office du Tourisme

RDV : d

Tous les dimanches

à 11h30

un pot de bienvenue vous sera
offert devant l'Office du Tourisme

TOUS VENDREDIS SORTIES A THEME

CANI RANDO

OU

LUCKY LUCKE

OU

INDIANA JONES



Pour tout renseignement contacter à l'Office de Tourisme
Inscription a l'Office du Tourisme

ETAT CIVIL

MARIAGE



Nous avons eu le plaisir d'unir,
vendredi 15 juin 2011
à la Mairie de St Léger Les Mélézes
Sophie NICOLAS
Serveuse au Restaurant les Esteves
Et
Jean-Marie BOUNOUS
Contremaître environnement
Nous leur adressons nos plus vives
félicitations

DÉCÈS

Madame SENTURIER Antonia Gilberte Joséphine
Célibataire, Retraitée, aide aux prêtres
Née le 1er mars 1923 à St Léger
Décédée le 14 mai 2012 à St Léger

Madame SENTURIER Jeanne
retraitée
Née le 2 mai 1928 à St Léger
Décédée le 2 février 2012 à Chaumont

*Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille et
amis et nous nous associons à leur douleur .*

La méthodologie est la suivante:

Établir un bilan énergétique et mettre en œuvre une comptabilité énergétique

La première mission du conseiller est d'effectuer l'inventaire des patrimoines et la collecte de l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique sur les 3 dernières années :

- * visite de sites
- * relevés de consommations
- * données de facturation

Sur la base de ces données consolidées, le conseiller vous présente un bilan identifiant les gisements potentiels d'économies et les actions possibles pour les valoriser.

Animer, aider au passage à l'action

L'analyse des consommations énergétiques relevées et leur suivi continu permettent au conseiller de détecter les éventuelles dérives ou erreurs de facturation. Cela permet d'engager des mesures ne nécessitant pas ou peu de dépenses :

- * optimisation des conditions tarifaires
- * mise en œuvre d'une régulation
- * adaptation des consommations à l'usage

Pérenniser la démarche

Le Conseiller en Énergie Partagé incarne la compétence énergie de la commune, en concertation permanente avec ses équipes. À ce titre, il accompagne la stratégie de chacune à long terme et permet de faire des choix judicieux pour leur avenir. En rénovation comme en neuf, dans les secteurs du bâtiment et de l'éclairage public comme pour la production d'énergie renouvelable, le conseiller intervient dans les phases de préparation et de réalisation des projets.

Méthode et outils : l'appui et les compétences d'un réseau national

La signature de la Charte CEP validée par toutes les parties permet au futur conseiller d'intégrer le réseau national de professionnels du "Conseil en Énergie Partagé", animé par l'ADEME.

Une aide publique à la création du poste de conseiller, les 3 premières années.

Un cadre méthodologique.

La mise à disposition de logiciels pour la réalisation du bilan énergétique et du suivi des consommations.

Un dispositif de formations adaptées en prise de poste et en perfectionnement.

Le partage d'expérience et l'échange de bonnes pratiques..

Grâce aux efforts de protection de l'environnement nocturne, d'économies d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse, la commune de St-Léger-les-Mélèzes a obtenu le 5 janvier 2012 **le label « Villes et Villages étoilés »**.

La notation obtenue permet de remporter pour l'édition 2011, 1 étoile. La labellisation est valable pendant deux ans, au terme de cette période, la commune devra concourir à nouveau pour conserver ce label.



La notation actuelle est très proche des 2 étoiles

et ces dernières semblent facilement accessibles en appliquant les conseils suivants recommandés par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement (ANPCEN):

- * Diminuer le nombre de points lumineux qui restent allumés toute la nuit en tendant lorsque cela est possible vers une extinction nocturne la plus complète et la plus longue en milieu de nuit => baisse de la consommation électrique globale + restauration de l'alternance jour/nuit bénéfique aux humains comme aux écosystèmes nocturnes.
- * Baisser la puissance lumineuse moyenne de notre parc (quantité globale de lumière émise) en installant des lampes à sodium haute pression (SHP) parfaitement encastrées et non éblouissantes de 70W maximum (ou mieux de 35W ou 50W) => permet d'éclairer au juste niveau et de baisser en conséquence le coût de l'abonnement chez votre fournisseur d'énergie.
- * Installer de l'éclairage passif (catadioptrés, systèmes réfléchissants, ...) pour par exemple remplacer l'éclairage de rond-point ou pour faciliter le guidage visuel des automobilistes en période d'extinction nocturne.
- * Ne pas mettre en lumière des monuments ou sites bâtis et encore moins des sites naturels en général ou au moins limiter cet éclairage strictement en terme de puissance lumineuse et en temps de fonctionnement.
- * Inciter les particuliers, commerçants et entreprises de la commune à maîtriser leur éclairage extérieur: orientation des flux de lumière, puissance, horaires et fonctionnement.

Bienvenue à Madame **DIDA Sophie** (assistante maternelle) actuellement à la recherche d'un emploi et ses Filles **Isabelle 8 ans et Anna-Marie 7ans** **AMADOR** qui en septembre vont rentrer à l'Ecole de Pont du Fossé. Cette petite famille habite au HLM le Baile, depuis ce printemps.

Bienvenue également à **Mr Richard PAWLOWSKI**, médecin de profession qui a fait l'acquisition de la maison des Levaast depuis ce printemps.

*Nous leur souhaitons
à tous la bienvenue*

L'HOTEL AUBERGE « LES FAUVETTES »

Stéphanie et Stéphane **CHAMPION**, originaires de Savoie et leurs 2 garçons Léo et Lucas, viennent de s'installer dans notre village en acquérant « LES FAUVETTES » le 1^{er} avril 2012.

Après quelques travaux de réfection, ils ont ouvert, le 15 mai, les portes de « L'HOTEL AUBERGE LES FAUVETTES »

Ils se sont appropriés les lieux en créant une ambiance chaleureuse et conviviale.



Ils vous

proposent une carte de spécialités et de plats montagnards, midi et soir, tous les jours de la semaine, toute l'année.

C'est une cuisine traditionnelle avec des produits frais et de saison.

La spécialité de la maison « ses Diots Crozets »

Pour tout renseignement n'hésitez à téléphoner au 04.92.50.44.50

OUVERT A L'ANNEE

Les réunions d'informations sont également des actions importantes pour le programme AGIR. M. Le Maire et M^{lle} Pauline SAMMANI ont eu l'occasion de participer à l'une d'entre elles.

Réunion « Agir et rénover + » qui a eu lieu le 20 avril 2012 à l'antenne des Hautes-Alpes à Gap, dont le but était d'analyser et de partager, sur la base de projets réels, les opportunités et les difficultés rencontrées sur le terrain pour améliorer l'efficacité énergétique des logements existants.

Nous vous rappelons que la Mairie de St-Léger-les-Mélèzes a mis à disposition un point de collecte pour récupérer les bouchons, les cartouches d'encre et les piles.

NOTRE CONSEIL ÉCO-GESTE POUR MAÎTRISER L'ÉNERGIE AU QUOTIDIEN:

Éclairage: la lumière

- * Privilégiez l'éclairage naturel quand la lumière du soleil suffit à votre confort visuel.
- * Éteignez systématiquement la lumière quand vous êtes le dernier à quitter une pièce.
- * Modulez vos éclairages: une ambiance tamisée détend et consomme moins, et, selon ce que vous êtes en train de faire, les besoins en éclairage ne sont pas les mêmes.

Merci pour ce geste éco-citoyen

LES AUTRES PROGRAMMES DE LA COMMUNE

Le **programme AGIR** vous a été présenté dans l'article précédent

Le **PAS Village**

Le Programme d'Aménagement Solidaire

Le **PAS Station**

Le Programme aménagement solidaire des stations du Champsaur

QU'EST CE QUE LES PAS?

La Région PACA a lancé une série de « programmes d'aménagement solidaire »: les « PAS », pour le nordique, les activités de pleine nature, les villages et enfin les stations de ski. Chaque fois la méthode est la même : sur la base d'un diagnostic établi avec l'aide d'un bureau d'étude, les territoires se donnent des objectifs de développement dans lesquels s'inscriront les projets. La Région incite ainsi les territoires à réfléchir ensemble sur les enjeux à venir.

LE PAS VILLAGE

La Communauté de Communes du Champsaur s'est portée candidate pour l'ensemble du Champsaur Valgaudemar au programme d'aménagement des villes et villages, initié par la Région Provence Alpes côte d'Azur.

L'objectif de ce programme est de permettre une réflexion commune sur l'évolution du territoire et de définir ses principaux enjeux.

Plusieurs projets concernant la commune de St-Léger-les-Mélèzes ont été proposés au cabinet AGIR EN VILLE qui réalise l'étude urbaine pour l'aménagement du village. Celui-ci s'occupe de mettre en place des financements pour la réalisation des projets. L'étude est donc actuellement en cours.

LE PAS STATION

Un programme d'actions a été établi dans lequel la Région, mais aussi l'état et l'Europe par le biais de la convention inter-régionale de massif, apportent leur soutien financier.

Dans le cas des stations du Champsaur : Orcières, St Léger, Ancelle, Chaillol et Laye, l'étude a été faite par les cabinets Orgalis de Bourg St Maurice et SDP de Ventabren qui se sont associés pour cette étude.

Le bureau d'étude a donc rencontré tous les maires, visité toutes les stations, pour proposer une liste d'investissements sur 3 ans.

Le projet principal dans le cadre du Pas Station pour la commune de St-Léger-les-Mélèzes est l'aménagement du parking situé devant les commerces.

L'étude est actuellement en cours.

NOUVEAUX COMMERÇANTS

LA JUNCHA

L'association la JUNCHA ouvre au cœur du champsaur, une épicerie, un café et un lieu d'animation pour tous.

Le **CAFEPICERIE** offre une gamme complète de produits biologiques ainsi que des produits locaux: fruits et légumes de saison, fromage fermiers, pains, céréales et épices sèches en vrac, produits pour l'hygiène

Le café accueille des animations variées : soirées jeux, concerts, projections de film suivies de débats, spectacles, ateliers d'échanges et de savoirs -faïences....

Ouvert tous les jours (sauf le dimanche) de 13h30 à 19h30

Le Mercredi de 9h00 à 13h00 et de 15h à 20h30 nous rappelons qu'à partir de 18h30 il y a les paniers AMAP.

Le samedi de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à minuit



Pour
ren-

tout

seignement n'hésitez pas à téléphoner au 09-72-33-13-19

Nouveautés

OUVERT A L'ANNEE

Le bar restaurant « La Main à la Pâte »

Tenu par Sylvette, Chloé, Fred et Jacques, ils vous accueillent désormais toute l'année midi et soir.



Hors saison : jours sauf les jeudis toute
Nous vous vous proposent familiale avec sans oublier vous pouvez D'une capacité vous pourrez y évènements.

ouvert tous les mercredis soirs et la journée. rappelons qu'ils une cuisine leurs spécialités, leurs pizzas que emporter. de 40 couverts, organiser vos

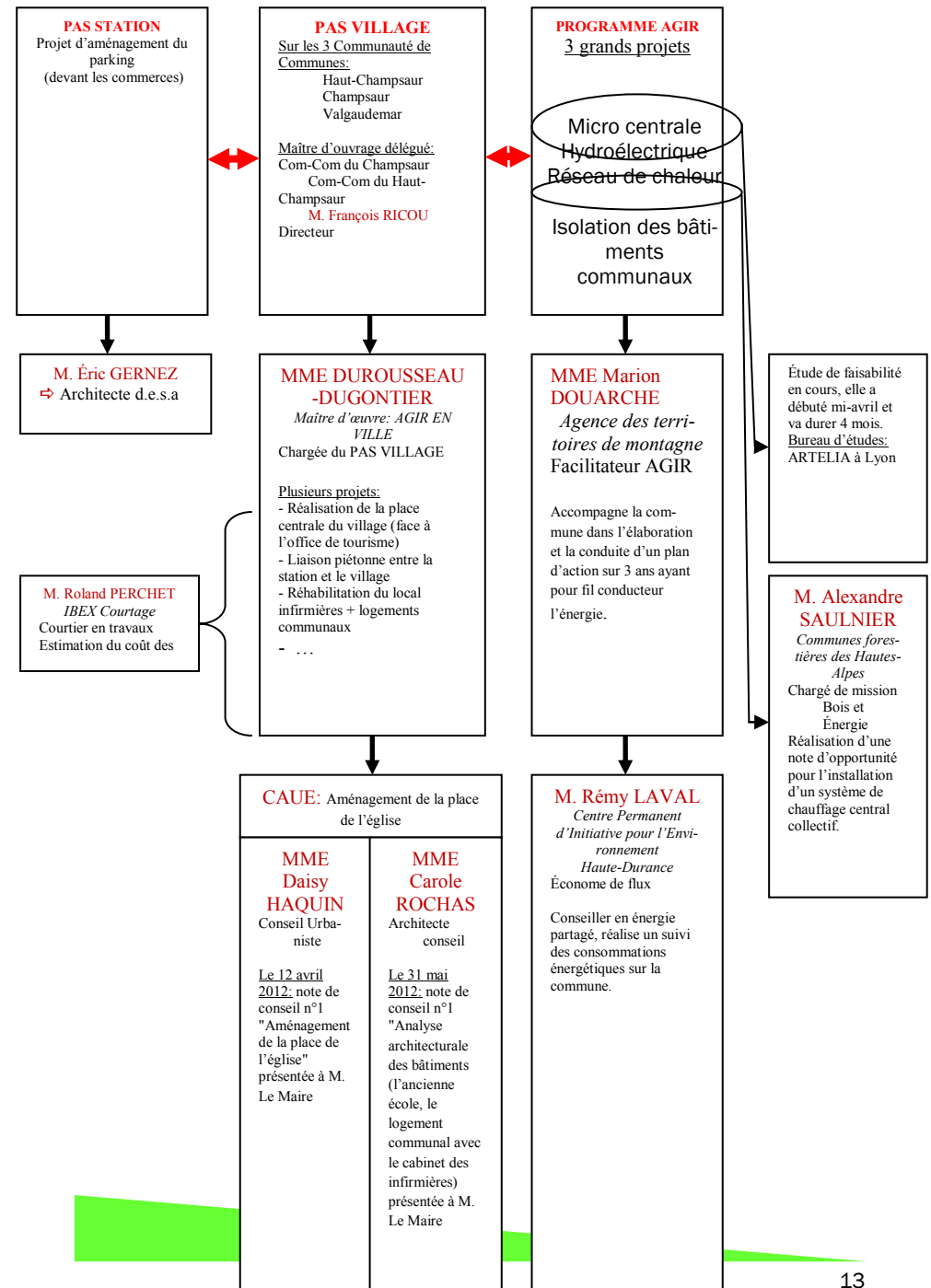
N'oubliez pas de réserver votre table pour venir déguster cette cuisine et de demander la carte des desserts maison.

En plus cet été

Il y aura la possibilité de déguster des crêpes diverses et variées ainsi qu'une carte de glaces. Le restaurant vous propose également tous les mardis soirs en fin d'après-midi son concours de boules.

Pour tous renseignements n'hésitez pas de téléphoner au 04.92.50.46.89

Schéma présentant les différents acteurs qui travaillent sur des projets



LES TRAVAUX DU SERVICE TECHNIQUE

Nos employés communaux Daniel, Cédric et Vincent ont eu fort à faire toute cette saison d'hiver et ce printemps.
De nombreux travaux ont été faits, comme :

- L'entretien courant de la commune avec le déneigement, salaison...
- L'entretien des canalisations, la vie quotidienne de l'eau et des réservoirs, énormément de travaux suite au grand froid et au gel des canalisations.
- Relevé des compteurs d'eau, qui incombe à la commune cette année.
- Poursuite de la création de bacs à fleur et la fleuraison du village.
- Surveillance des égouts à déboucher.
- La mise en place du beach volley et du bike park



Ils ont également fait l'acquisition :
d'une fraise à neige et un combi à bois
ce dernier ayant permis la réfection de
tous les panneaux bois de signalétique
du village.



Merci pour leur travail

Quoi de neuf à l'Écomusée

La louve (épisode 2)

Une bonne nouvelle puisque la dérogation de naturalisation et de présentation de la louve pour l'écomusée nous a été accordée.
L'animal a donc rejoint l'Isère afin d'y être naturalisé.
Nous espérons pouvoir l'accueillir d'ici l'hiver prochain.



Qui sont-elles ?

Elles ont lieu en Septembre durant un week-end.

On peut y assister partout en France.

Les plus hauts lieux comme l'Elysée y participent.

Elles permettent de découvrir notre patrimoine.

Elles ne sont pas ennuyantes comme on pourrait le croire.

ET ELLES SONT GRATUITES.

Ce sont **LES JOURNEES DU PATRIMOINE**.

L'écomusée « le refuge des animaux » y participe et vous attend nombreux les 15 et 16 Septembre de 14h à 18h.

A très bientôt à l'écomusée.
Géraldine Houdot

LA CRÈCHE POLICHINELLE

Pour info, les heures d'ouverture sont :

Toute l'année

Crèche halte garderie collective à gestion parentale ouverte aux enfants de 3 mois à 6 ans.

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant si vous êtes intéressé par la garde de vos enfants. 09 82 36 40 60

LA PATINOIRE

Un bon début pour la patinoire cet hiver, avec environ 2000 entrées.

Les enfants du village et des centres de vacances ont pu s'amuser grâce à cette nouvelle activité. Nous vous rappelons que la patinoire est ouverte hors saison hivernale tous les mercredis et samedis après-midis de 15h à 18h30.

Durant l'été

RÉSIDENTS ET RÉSIDENCES SECONDAIRES - ADHÉSION ANNUELLE

(Sur présentation d'un justificatif de domicile: facture EDF, France Télécom ou Avis d'imposition)

Enfant jusqu'à 15 ans révolus	5,00 €
Adulte	10,00 €

INDIVIDUELS - LOCATION PATINS COMPRISE

Enfant de 5 ans à 12 ans	4,00 €
Adulte	5,00 €
Moins de 5 ans	GRATUIT
Plus de 65 ans	GRATUIT



DES NOUVELLES DU NOUVEAU LOTISSEMENT

Les premiers habitants s'y sont installés depuis la mi-mai. Pendant que certains emménagent d'autres sont encore à monter les murs de leur future maison. Il va falloir encore attendre un peu avant de ne plus voir d'engin dans ce joli petit lotissement d'une dizaine de maisons.



LA VOIRIE

Les services de la voirie ont effectué non seulement l'enrobé du nouveau lotissement, mais aussi le trottoir en front de neige devant le bâtiment Le San Lagiron. Petite précision ce trottoir va permettre d'effectuer la liaison entre le parking d'Ancelle, la station et le pied des pistes. La première tranche de ce trottoir vient d'être réalisée.



LE ROLE DE L'EAU

contraints d'établir des rectifications, ce qui engendrait une perte conséquente de temps. Aussi, depuis 2012, facturation et relève des compteurs sont effectuées par le personnel communal. D'autre part, l'assainissement, qui faisait jusqu'alors l'objet d'une facturation séparée par le SIVU, est intégré depuis cette année à votre facture d'eau.

Pour toute information, une permanence est mise en place tous les mardis matins de 9h30 à 11h30 par nos services administratifs (tel : 04.92.50.40.74

La centrale de réservation

Des nouvelles de la centrale de réservation du Champsaur-Valgaudemar



Les formations des prestataires désireux de faire partie de la nouvelle centrale de réservation du Champsaur-Valgaudemar ont repris au printemps.

Le widget (moteur de recherche) a été intégré sur le site de St-Léger en page d'accueil au début du mois de juin. Les rubriques location de vacances et activités sont d'ores et déjà en ligne.

Les formations vont marquer une pause pendant l'été et reprendront de plus belle à partir de septembre pour les personnes souhaitant
a d h é r e r
Tout vient à qui sait attendre.

Renseignements auprès de l'Office de Tourisme.

422,5 M € DE REDEVANCES PERÇUES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN 2011

Pour les ménages, les redevances représentent 13,3 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 30 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,30 € pour les redevances.

origine des redevances





Redevances et aides de l'Agence de l'eau : qui paie, qui est aidé ?

➤ QUI EST L'AGENCE DE L'EAU ?

L'Agence de l'eau est un établissement public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès de tous les usagers de l'eau, ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques...

L'agence met à disposition de tous des informations sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques.

➤ LES REDEVANCES : FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE L'EAU

Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, paient des redevances à l'Agence de l'eau.

Les ménages et tous les abonnés aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires) paient leurs redevances via la **facture d'eau**. Tous les habitants s'acquittent de la **redevance pour pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau mais aussi en fonction des performances du système d'assainissement en place (collectif ou individuel). Le service de l'eau collecte ces redevances et les reverse à l'Agence de l'eau.



Les services d'eau paient une redevance de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau.

Les autres usagers (industriels, artisans, agriculteurs, pêcheurs...) paient également des redevances directement à l'Agence de l'eau.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le **comité d'administration de l'Agence où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux sont augmentés dans les zones de fragilité des ressources en eau. Les redevances sont encadrées par la loi, font l'objet de contrôles et leur paiement est obligatoire.

* La loi Grenelle 2 de juillet 2010 impose aux maires de joindre à son « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement », la note établie chaque année par l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Coup de jeune pour le point lecture de St-Léger

Dans une volonté d'offrir aux habitants du village et aux touristes toujours plus de services dans la commune, le point lecture de Saint-Léger va prendre un petit coup de jeune.

Une rencontre avec les principaux acteurs de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) s'est déroulée fin avril et a permis la signature d'une nouvelle convention de collaboration.

A cette occasion un nouveau règlement intérieur a été rédigé et de nouveaux tarifs votés.

Cette collaboration va permettre dans un premier temps d'acquérir un fond documentaire plus récent puis, par la suite, de renouveler le mobilier mais aussi d'informatiser le point lecture. A plus long terme nous souhaiterions mettre en place des animations autour du livre.

Notre référent à la BDP, Mme Nadine Bruchon, est par la suite venue dans nos locaux afin d'effectuer un 'désherbage', terme propre au jargon des bibliothécaires, que l'on peut assimiler à un grand nettoyage de printemps.

Les livres les plus anciens ont été supprimés des étagères et vont être remplacés petit à petit par des ouvrages plus récents du fond de la BDP et de la commune.

Il y en aura pour tous les goûts et pour tous les âges.

Le point lecture est ouvert aux mêmes horaires que l'Office de Tourisme et le prêt de livre est gratuit pour les habitants de St-Léger ainsi que pour les personnes en résidence secondaire après inscription.

Nous en profitons également pour vous informer que nous recherchons des personnes bénévoles pour nous aider à couvrir les livres !



LE SKI CLUB

Un hiver capricieux !!!

Cette année encore, les conditions météorologiques auront été capricieuses ! Elles nous ont rappelé à tous combien nous en sommes tributaires dans notre activité. En effet, il a fallu attendre la dernière minute pour que dame nature nous gratifie de beaux flocons et enneige toutes les pistes des 3 glisses !!! Jusqu'alors, même le froid ne s'était pas invité, nous empêchant ainsi de produire de la neige de culture.

La saison débute donc tambour battant avec toutes les équipes mobilisées sur les sites de manière à préparer et sécuriser les domaines pour les premiers skieurs !!! C'est chose faite dès le dimanche où les vacances commencent réellement sur nos sites avec un enneigement et des conditions idéales. Une quinzaine de Noël qui laisse présager la suite sous de meilleurs auspices.

La fraîcheur de Janvier nous permet de produire beaucoup de neige et ainsi, assurer le manteau neigeux en prévision des vacances scolaires. Les beaux weekends que nous offre la météo enchantent nos skieurs qui profitent un maximum des plaisirs de la glisse.

En février, nous avons une alternance de froid et de températures estivales. Les premiers vacanciers bénéficient ainsi de très bonnes conditions mais les chaleurs de fin de mois et de début mars affaiblissent le domaine skiable et rendent les conditions plutôt printanières. La zone B n'aura finalement pas obtenu les résultats escomptés en termes de fréquentation mais compte tenu des conditions, le bilan est positif.

Les douceurs de mars associées à la baisse de fréquentation de tous les sites nous infligent une fin de saison

Cette saison se termine avec une 13^{ème} place (sur 33) au classement général des clubs. Bravo à tous nos petits champions, de 5 à 55 ans qui ont défendu les couleurs du club tout au long de l'hiver que ce soit sur le circuit ESF, CRJ et courses des tross.

Les conditions météorologiques n'ont pas été très clémentes cet hiver mais cela n'a pas empêché Cédric, Thomas et Mimi de faire skier tous les enfants.

Soulignons également la participation active des moniteurs fédéraux qui sont des **bénévoles** formés, par la fédération française de ski, pour encadrer des séances de ski au sein d'un club. Leur collaboration avec les coachs permet ainsi de proposer un maximum d'entraînements aux enfants.

Nous avons été ravis d'accueillir de nouveaux membres en particulier sur le pré-club et espérons qu'il en sera ainsi les prochaines années à venir : il faut bien assurer la relève !

En parlant de relève, celle de certains membres du bureau est arrivée. En effet, après 5 années de présidence, Frédéric DEGRIL a souhaité laisser sa place. C'est avec regret que nous le voyons partir mais nous aurons toujours l'occasion et le plaisir de collaborer avec lui en tant que Directeur de l'ESF. Nous le remercions chaleureusement pour son implication dans la vie du club. La relève « présidentielle » et la composition du nouveau bureau sera définie le 23 juin.

L'hiver a été rythmé par diverses manifestations « ventes de gâteaux, loto, tombola, course des Tross, King Jouet ». Grâce à une équipe dynamique (de mamans et papas), motivée et pleine de bonnes idées, ces manifestations se sont déroulées avec succès et bonne humeur.

Nous clôturerons ce mini résumé de l'hiver 2012 par un petit message de Baptiste pour qui la sortie se rapproche à grands pas : « Un grand merci à tout le monde pour le soutien que vous m'avez apporté ».

Un ENNNOOORRRRRMMMMME MERCI à toutes et à tous, petits et grands, sponsors privés et publics, enfants et parents et rendez-vous l'hiver prochain avec le même enthousiasme et encore plus de bonnes idées.

Le bureau du Ski Club



L'ÉCOLE DE SKI



Voilà encore un hiver qui se termine; malgré des chutes de neige plutôt faibles, la saison est bonne et les chiffres d'affaire en augmentation de 4%, ce qui est un record.

Nous avons constaté, le succès qu'a rencontré cette saison encore notre club Piou Piou , doté de son tapis roulant et qui accueille toujours de plus en plus d'enfants.

Beaucoup d'activités, encore organisées durant l'hiver; Flèche, Chamois, Aiglon, Challenge King Jouet, et les courses des Tross, organisées avec le ski club.

Des nouvelles du côté de nos stagiaires:

Marion **Ranguis** vient de finir son Brevet d'Etat d'Educateur Sportif.

Wladeck **Marsaguet** et Maxime **Vincent** ont réussi leur préformation et intègrent notre ESF comme moniteurs stagiaires.

Les autres ont réussi des unités de formation et avancent normalement dans leur formation.

Bravo à tous ces jeunes.

Je pense personnellement que les jeunes qui ont intégré l'ESF ces dernières saisons, ont redonné du dynamisme et un coup de jeune à chaque moniteur, dans une station familiale comme la notre, il est très important de garder de la convivialité et d'avoir du plaisir à travailler ensemble.

C'est ce que nous nous efforçons de faire avec toutes les personnes qui travaillent sur la station, tous les habitants de Saint Léger les Mélézes et les responsables des différentes structures.

Bon été a Tous et à l'hiver prochain, avec nous le souhaitons, beaucoup de neige et de nombreux clients.

Fredo .



difficile. Les domaines skiables ont fermé le 14 mars à Laye et le 25 Mars à Chaillol et Saint-Léger.

Côté bilan, il s'avère plutôt positif par rapport à la saison dernière puisque l'on constate une hausse de fréquentation de 6% pour environ 200 000 Journées Skieurs corrélée à une hausse de 6% du Chiffre d'Affaires qui dépasse les 2 millions d'euros.

Place maintenant aux travaux et à la maintenance en vue de la prochaine saison. Nos équipes sont déjà sur le pied de guerre afin de préparer au mieux la saison prochaine et offrir un service de qualité à nos clients qui savent de plus en plus apprécier la diversité et la polyvalence de nos sites. Le concept « 3 Stations = 1 Seul Forfait » est de plus en plus apprécié et répond pleinement à la demande actuelle.

Les opérations SUPER PRIMEUR et PRIMEUR sont reconduites cette année encore alors gardez le bon réflexe : au mois de SEPTEMBRE, rendez-vous sur le site des 3 gliss pour bénéficier d'un forfait saison 2012/2013 à tarif préférentiel.

Bon « été » à tous et rendez-vous la saison prochaine, qui nous l'espérons tous, sera riche en « OR BLANC ».

[Toutes les infos sur www.champsaur3gliss.com](http://www.champsaur3gliss.com)